



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

école de Châteaulin

Question écrite n° 31932

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le projet de fermeture de l'école de gendarmerie de Châteaulin. D'après la note du conseiller pour les affaires intérieures placé auprès du Premier ministre, cette fermeture serait l'une des propositions de restructuration retenues par l'État dans le cadre de la mise en oeuvre de la RGPP. Ce projet suscite l'incompréhension des élus locaux et de la population, tant la proposition semble orientée et émise sans concertation préalable. L'école de sous-officiers de gendarmerie de Châteaulin emploie 37 personnels civils et abrite 160 cadres militaires chargés de la formation de 600 élèves. Cet établissement est le seul des 8 écoles de gendarmerie à pouvoir accueillir un effectif féminisé à 50 %. Ses possibilités d'extension sont réelles, en raison d'un foncier important, et les conditions d'accueil et les infrastructures sont parfaitement adaptées si l'on en juge par les témoignages d'anciens incorporés. Cette école dispose en son sein d'hébergements spacieux et rénovés, d'une salle de sports multi-activités, d'un terrain dédié aux manoeuvres et de l'ensemble des équipements nécessaires à la formation des élèves gendarmes. Au-delà de sa capacité opérationnelle difficilement contestable, l'implantation de cette école est essentielle à l'aménagement du territoire en centre-Finistère. De surcroît, l'établissement joue un rôle moteur dans la dynamisation économique du bassin d'emplois du pays de Châteaulin. Elle souhaiterait savoir si le Gouvernement entend acter définitivement ce projet de fermeture, au risque de déshériter un territoire de vie au profit d'un autre. Dans l'affirmative, elle souhaiterait connaître les mesures de compensation que l'État compte prendre en l'espèce.

Texte de la réponse

Les travaux menés dans le cadre de la révision générale des politiques publiques ont montré la nécessité d'adapter le dispositif de formation de la gendarmerie nationale pour moderniser et rationaliser la formation. Le Premier ministre a accepté la proposition de Michèle Alliot-Marie, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales de regrouper sur quatre centres les formations des gendarmes et donc de fermer les quatre écoles les moins bien adaptées aux évolutions recherchées de la formation à l'été 2009. Les écoles concernées sont celle de Montargis (formation des gendarmes adjoints volontaires) et celles du Mans, de Châtellerauld et de Libourne (formation des sous-officiers de gendarmerie). L'école de Châteaulin ne sera donc pas fermée.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31932

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2008, page 8524

Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 9991